République Française
Département INDRE
SICTOM de Champagne Berrichonne

Procès-Verbal du Comité Syndical

Séance du 9 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26 Contre : 00 Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE D'ISSOUDUN
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024 le 9 septembre à 19h15, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 3 septembre 2024

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, MALLET Armelle, MERIOT Nathalie, SAUGET Nicole ; MM : BODIN Olivier, BONNET Michel, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LEGNIER François, MAURICEAU Christophe, METIVIER Philippe, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice, VILLALDEA-AVILA Rafaël

Excusés ayant donné procuration : M. CHABANCE Fabrice à M. NORMAND Franck ; Mme CIRRE Marie-Line à M. GONTHIER Gilles ; M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël.

Absents : M. AUDEBERT Éric, Mme LE GRANDIC Patricia, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

A été nommé secrétaire : M. GONNET Arnaud

Table des matières

Appel des membres 3
Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2024 3
Désignation du secrétaire de séance 3
Vente d'un véhicule (référence 090924_01) 3
Reprise manitou (référence 090924_02) 3
Proposition convention gestion des déchets avec CCPI (référence 090924_03) (annexe) 4
Adhésion au CNAS (référence 090924_04) (annexes) 6
Lancement d'une étude concernant la mise en place d'une part incitative dans la tarification (référence 090924_05) 7

Comité Syndical du 09/09/24

Appel des membres

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2024

Le procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance

M. GONNET Arnaud est désigné secrétaire de séance

Vente d'un véhicule (référence 090924_01)

Le SICTOM de Champagne Berrichonne dispose d'un parc diversifié de véhicules poids lourds lui permettant d'exercer ses compétences dans le domaine de la collecte des déchets. Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important d'un véhicule affecté à la collecte multi-bennes et sélective, le SICTOM de Champagne Berrichonne souhaite vendre un véhicule. Il est précisé que le véhicule est totalement amorti

Désignation du véhicule	Immatriculation	Année d'acquisition	Compteur kilométrique	Montant de la vente
Camion Ampliroll Mercedes	7970 RR 36	2000	650 000 Km	5 000,00 €

La société Loca Benne 36 a proposé de racheter le véhicule pour un montant de 5 000 €.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Comité Syndical est nécessaire pour autoriser Monsieur le Président à céder le camion

Délibération :

Vu le code général des collectivité territoriales

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à vendre en l'état le véhicule référencé ci-dessus pour un prix de cession de 5 000,00 €.
- Autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administrative compétentes.

Reprise manitou (référence 090924_02)

Dans le cadre du remplacement du télescopique du centre de tri, il a été procédé à l'acquisition d'un chariot télescopique.

Cet équipement remplace le chariot élévateur maniscopic de marque MANITOU de 2009.

L'entreprise VIOUX-DUBOIS (36) propose la reprise de ce dernier véhicule

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

CONSIDERANT que l'ancien véhicule doit être sorti de l'inventaire

CONSIDERANT la proposition de reprise dudit véhicule, faite par l'entreprise VIOUX-DUBOIS

Le Comité Syndical, ayant délibéré, autorise et décide à l'unanimité :

- De sortir de l'inventaire le véhicule
- D'accepter la reprise de ce véhicule, pour un montant de 20 000 €, par la société VIOUX-DUBOIS, ZI de Larnay, rue des cent septiers, 86580 BIARD
- D'autoriser M. le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- Le montant de la recette sera enregistré sur l'imputation 775 du budget du centre de tri.

Proposition convention gestion des déchets avec CCPI (référence 090924_03) (annexe)

Présentation :

Le SICTOM champagne Berrichonne assure la collecte et le traitement des déchets ménagers des usagers présents sur le territoire des CDC FERCHER et CHAMPAGNE BOISCHAUTS. Il dispose de deux déchetteries permettant aux professionnels de traiter leurs déchets professionnels. L'une de ces deux déchetteries, située sur la commune d'Issoudun permet de collecter le flux des entreprises de cette commune et plus largement de la CCPI.

Outre l'activité de collecte et de traitement des déchets des administrés du SICTOM, le syndicat est titulaire de marchés pour le compte d'autres collectivités **représentant environ 50% de son activité** :

Flux ayant transité par le SICTOM au 02/08/2024 14 844 580 kg

CCPI et entreprises de la CCPI	BOIS	201 740	
CCPI et entreprises de la CCPI	DTQD	2 310	
CCPI et entreprises de la CCPI	CARTON	204 370	
CCPI et entreprises de la CCPI	EMBALLAGE	981 101	
CCPI et entreprises de la CCPI	FERRAILLE	106 620	
CCPI et entreprises de la CCPI	GRAVATS	1 146 260	
CCPI et entreprises de la CCPI	OMR	1 377 120	
CCPI et entreprises de la CCPI	TOUT VENANT	919 260	
CCPI et entreprises de la CCPI	VERRE	436 680	
CCPI et entreprises de la CCPI	VEGETAUX	1 526 400	
		6 901 861	46,49%

CŒUR DE BERRY	VERRE	256 520	
BOISCHAUT CHAMPAGNE	VERRE	159 220	
VAL DE BOUZANE	CARTON	45 980	
		461 720	3,11%

Estimation même période en 2025 14 588 060 kg

CCPI	BOIS	201 740	
CCPI	DTQD	2 310	
CCPI	CARTON	204 370	
CCPI	EMBALLAGE	981 101	
CCPI	FERRAILLE	106 620	
CCPI	GRAVATS	1 146 260	
CCPI	OMR	1 377 120	
CCPI	TOUT VENANT	919 260	
CCPI	VERRE	436 680	
CCPI	VEGETAUX	1 526 400	
		6 901 861	47,31%

CŒUR DE BERRY	VERRE	0	
BOISCHAUT CHAMPAGNE	VERRE	159 220	
VAL DE BOUZANE	CARTON	45 980	
		205 200	1,41%

Constat :

L'activité générée par les marchés et plus particulièrement par ceux de la CPPI (environ 47%), représente une réelle « épée de Damoclès » sur la gestion du SICTOM, car les durées de ces marchés (3 à 4 ans) ne permettent pas au SICTOM d'élaborer une stratégie concernant les remplacements de ses véhicules (amortissement 6 ans). Cela pose également un réel problème de management de l'effectif, puisque le statut de fonctionnaire permet très difficilement de répondre aux aléas des marchés.

Proposition :

Par suite de ce constat réalisé lors de la préparation d'une proposition de stratégie du SICTOM pour les années futures, une réflexion a été menée afin de proposer un autre mode de relation avec la CCPI basée sur le partenariat.

Le président présente le modèle de convention élaboré par le SICTOM et propose de soumettre ce mode de fonctionnement à la CCPI pour avis. Le président demande que le comité puisse l'autoriser à signer cette convention en cas d'accord de la CCPI pour ce type de fonctionnement.

Le président précise que faute d'accord sur ce type de fonctionnement, il proposera au comité de revoir l'organisation du SICTOM afin de modifier « l'outil » de façon à le redimensionner pour gérer les flux sans celui de la CCPI. Il précise qu'un certain nombre de véhicules et matériels sont à remplacer et que certains postes devraient se libérer dans les prochains mois au SICTOM et qu'en conséquence le moment est propice à une restructuration. Il ne voit pas comment le SICTOM pourrait continuer à s'engager dans des contrats avec une collectivité représentant environ 50% du flux sans visibilité sur le long terme.

✓ *Un délégué : Quand sera présentée la convention*
Le Président indique qu'aucune date n'est encore fixée

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'autoriser M. le président à proposer un partenariat à la CCPI sur la base de la convention jointe à la présente délibération.

- Donne l'autorisation au président d'entrer en relation avec la CCPI pour amender ce projet de convention en vue d'une écriture permettant un accord « gagnant-gagnant »

Adhésion au CNAS (référence 090924_04) (annexes)

Présentation :

Les agents du SICTOM ont constitué une association dénommée « Comité d'actions Sociales du personnel du SICTOM (CASS) », ce comité, en partie financé par le SICTOM, permettait aux agents de bénéficier de réductions sur certaines activités et permettait d'organiser des événements festifs encourageant la cohésion. Le dernier versement du SICTOM a été opéré en 2020 pour un montant de 20 000€ (délibération 200305-09 du 5 mars 2020).

Faute d'apport du SICTOM depuis 2021, l'association est tombée en sommeil faute de fonds. La cotisation des agents ne permettant pas à l'association d'avoir une action significative, l'association a stoppé l'appel à cotisation des agents.

Les agents ne disposant plus de dispositif d'action sociale, une réflexion a été menée pour permettre d'apporter une action à caractère social en direction des agents qui ont fait beaucoup d'efforts d'adaptation depuis la reprise en main du syndicat.

Les CDC de Champagne Boischauts et FERCHER, titulaires des compétences liées à l'activité du SICTOM ont adhéré au Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui est une association qui propose des prestations complètes et diversifiées, via une cotisation forfaitaire annuelle par agent, permettant une mutualisation au niveau national.

Cotisation 2024 :

- 217€ par an et par agent actif (ouvert à tout type de contrat)
- 141€ par an et par agent retraité (adhésion des retraités facultative, au choix de la collectivité)

L'avantage de ce type d'adhésion est qu'aucune transaction financière n'est gérée par les agents et que ceux-ci disposent d'un catalogue de prestations géré par le CNAS au niveau national dans lequel ils peuvent faire leurs choix.

L'adhésion annuel pour le SICTOM correspondrait à environ 8 000€ par an (simulation 2024).

M. le président propose une adhésion à compter du 01/01/2025.

M. Legnier : Quelle est la durée de l'engagement ?
On adhère pour un an et nous ne sommes pas tenus de nous réengager.
Il est possible de prendre connaissance des actions dont les agents auraient bénéficié

Mme Mériot : il faut faire une réunion avec les agents et leur expliquer le fonctionnement. Il serait également intéressant de faire un résumé des actions proposées par le CNAS et de joindre le document avec les fiches de paie.
Mme Mériot se propose de rencontrer l'agent qui s'occupera d'aider les agents pour l'utilisation du CNAS.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au CNAS pour l'ensemble des agents fonctionnaire et contractuel en activité.

Lancement d'une étude concernant la mise en place d'une part incitative dans la tarification (référence 090924_05)

Présentation :

Le SICTOM a organisé une information des élus le 17/06/2024 sur les modalités de mise en place d'une part incitative dans sa tarification. A l'issue de cette réunion, il avait été proposé aux élus de disposer d'un temps de réflexion permettant une prise décision éclairée en septembre.

L'ADEME accompagne les collectivités à la mise en place de la tarification incitative de la façon suivante :

1- Aide à la décision (ADEME) :

Etudes préalables à la mise en œuvre d'une TI / Redevance Spéciale ou de son extension (financées à maximum 80 %, avec un plafond de l'assiette à 100 K€)

2- Aide à la mise en œuvre (ADEME) :

Mise en œuvre TI : aide forfaitaire à l'habitant de 12€/hab. DGF (+ aide AMO mise en œuvre pour les collectivités de moins de 40 000 hab.) ou forfait de 5€/hab. DGF si mise en œuvre d'une information individuelle sur les productions

3- Aide à l'investissement (taux maxi de 60% sans plafond d'assiette) + RS

Investissements éligibles : logiciels, fourniture de puces, adaptation des bennes de collecte, dispositifs d'identification individuelle d'accès (carte magnétique, badge, clé USB, tambours ou barrières d'accès par système d'identification de l'usager ...) pour colonnes d'apport volontaire, déchèteries, fourniture de verrous sur bacs, pour les foyers ne pouvant pas rentrer leurs bacs dans leur logement.

Le SICTOM est en cours d'acquisition de deux BOM qui devraient être livrée en fin d'année. Dans la continuité de l'expérimentation de mise en place d'une collecte en bac sur trois communes, le SICTOM envisage d'équiper les deux BOM d'un dispositif de lecture des puces présentes sur les bacs permettant d'instaurer une part incitative (environ 23 000€ HT pour l'ensemble). Ces dispositifs pourraient être soutenus par l'ADEME dans le cas d'un positionnement des élus pour la mise en place de cette tarification.

En conséquence, le président propose d'engager le SICTOM dans une réflexion globale de mise en place d'une tarification incitative et propose à cet effet le recrutement d'un bureau d'étude (obligatoire pour accompagnement ADEME).

Il est indiqué que la délibération sera modifiée pour inclure les aides que nous pouvons obtenir de la part de CITEO

Avis du bureau :

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'engager le SICTOM dans une démarche de réflexion à la mise en place d'une tarification incitative
- D'autoriser le président à procéder au recrutement d'un bureau d'étude permettant d'éclairer les élus sur les différents choix de mise en place d'une tarification incitative
- De procéder à l'ensemble des demandes de subventions liées à la mise en place d'une tarification incitative.
- D'autoriser le président à équiper les deux nouvelles BOM d'un dispositif RFID d'identification des bacs par levée et l'ensemble des actions et dispositifs liés à cette action.

Point de situation sur les tonnages :

Selon les données que nous avons maintenant, nous voyons une baisse des OMR et une augmentation des emballages.

Afin d'affiner ce résultat, il va falloir faire des caractérisations sur les flux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

M. Arnaud GONNET

Secrétaire de séance

M. Éric VAN REMOORTERE

Président du SICTOM de Champagne Berrichonne

COLLECTE ET TRAITEMENT ORDURES MÉNAGÈRES Région d'Issoudun (36)